

Conseil Restreint de l'UFR des lettres, sciences du langage et arts

Séance du 10.07.19

Relevé de décisions

Présents : Emmanuel NAYA, Catherine GARCIA, Michèle CLEMENT, Denis VIGIER, Yannick CHEVALIER
Myrtille MERICAM-BOURDET, Pierre SABY, Marylène POSSAMAÏ.

Membres invités : Françoise ANDRIEUX, Philippe WAHL.

Procurations :

Emmanuel REIBEL donne procuration à Pierre SABY

Julie SERMON donne procuration à Dario MARCHIORI

Sarah AL MATARY donne procuration à Yannick CHEVALIER

Paul GIOFFREDI donne procuration à Dario MARCHIORI

Murielle JOUBERT donne procuration à Pierre SABY

Tristan VIGLIANO donne procuration à Marylène POSSAMAÏ

1. Vote du Référentiel LESLA (2019-2020)

Sur cette question, les débats tournent autour des votes effectués cette année par les conseils de département dans des délais extrêmement contraints. A l'avenir, la concertation sur ce sujet au sein des départements devra être améliorée.

Par ailleurs, la dernière version du référentiel ayant été transmise après vote des conseils de département, il se peut qu'un léger différentiel existe entre le nombre d'heures autorisées et le nombre d'heures votées par la composante.

Le Conseil de l'UFR adopte le référentiel proposé.

11 voix pour/ 1 contre

2. Election du représentant de l'UFR au Comité des Relations Internationales (CORI)

Une seule candidature celle de Martin BARNIER.

Le Conseil de l'UFR vote pour son élection à l'unanimité.

Proposition : Est-il possible de prévoir des interventions de ce dernier au sein du CUFR tant pour tenir informés les membres du Conseil des dossiers en cours mais également pour obtenir leur validation préalable sur des décisions impactant la composante (diplômes internationaux notamment).

Le Directeur de l'UFR

Emmanuel NAYA

SCIENCES DU LANGAGE ET ARTS
UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2